



COMMISSION DECHETS
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU MARDI 2 AVRIL 2024 A 15H à RIA SIRACH

ETAIENT CONVOQUES :

Voir liste ci-joint

PRESENTS :

Voir liste de présence ci-joint

Assistaient également à cette réunion :

- Jean MAURY – vice-président service DECHETS
- Nicolas ZOCCHETTO – Directeur service DECHETS
- Raymond MAS – Responsable DECHETTERIE

Ordre du jour :

1. Retour ETUDE CONTROL ACCES DECHETTERIE
2. Nouvelle Filière PMCB
3. Questions Diverses

Préambule

Monsieur Jean Maury s'est présenté en tant que Maire de la Commune de Ria-Sirach et Vice-président de la compétence Gestion et valorisation des déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Il a remercié la présence des élus au sein de cette assemblée.

Le vice-président a présenté l'ordre du jour de la commission.

Jean Maury a également voulu souligner toute l'importance de la future installation des contrôles d'accès sur les sites de la communauté de communes.

Il a tenu à rappeler le « pourquoi » de cet investissement par rapport au contexte actuel :

- Contrôler la provenance de certains usagers sur les sites ;
- Faciliter le rôle de l'agent (en termes de conditions d'accès face à un administré) ;
- Permettre de réguler pour une meilleure gestion / accueil du site
- Maitriser une base donnée pour proposer des investissements en conséquence (évolution des sites)
- Proposer une redevance spéciale sur les déchets en déchetterie (afin de limiter les abus)

Raymond Mas a tenu à informer que ce système permettrait vraiment de réduire nettement les conflits envers les agents des déchetteries.

Le vice-président a précisé que la Communauté de Communes était la seule EPCI sans équipement de ce genre (12/13) et que celui-ci était justifié propres multiples besoins du service à ce jour.

1/2/3 - Contenu de la commission déchets – support Power.Point

3- Questions diverses :

1. Pour la présentation – ETUDE CONTROL ACCES DECHETTERIE :

Certaines observations ont été faites ;

*Est-ce que les montants annoncés dans la présentation prennent en compte tous les besoins pour lancer cette nouvelle dynamique ?

Nous avons rappelé que les montants présentés sont affectés uniquement aux projets liés aux travaux ou équipements/matériel pour la mise en place des contrôles d'accès sur les 3 sites.

La part communication (support...) ou organisationnelle de saisie/enregistrement des cartes n'est pas comptabilisée.

*Est-ce que le budget annexe du service GESTION ET VALORISATION DES DECHETS assumera entièrement la dépense de ce projet ?

Il est bien sur évident que tous projets destinés aux activités de collecte ou de déchetterie sont financés intégralement par le budget annexe ;

Il n’y a pas de co-financement avec le budget général de la communauté de communes.

*Qui prendra la décision – pour le choix de la solution qui sera retenu et engagé en vue des travaux ?

Nous sommes sur une présentation de retour de l’étude, mais aussi sur une concertation des élus présents.

Ce moment d’échange est important afin qu’on puisse prendre en compte certaines recommandations proposées pour nos services ;

*l’aire de collecte/traitement des déchets verts actuelle va-t-elle être déplacé à long terme ?

Il est vrai qu’à ce jour, l’aire actuelle n’est pas conforme aux réglementations de site recevant des déchets (appellations et normes – ICPE) ;

Nous travaillons en collaboration avec le Sydetom66 pour arriver à trouver une solution pérenne tant sur la création d’une aire conforme de déchets verts sur notre territoire, que sur la bonne solution de gestion des deux activités (collecte et traitement) pouvant alléger les couts financiers d’investissement/fonctionnement à notre égard.

Le vice-président a rappelé l’antériorité des activités du site (aire de collecte traitement déchets verts) – une ancienne décharge sur des dizaines de mètres de profondeur – c’est pour cela qu’une étude de sol approfondie est en cours pour valider la faisabilité de l’étude présentée ;

Sans parler de la localisation de la zone actuelle (déchets verts) qui est référencée dans une zone à risque d’inondation et à risque de catastrophes naturelles importantes ;

M Maury a rappelé le souhait de transférer l’aire déchets verts sur une autre zone du territoire afin d’améliorer les conditions de travail des agents de la déchetterie de Prades (émanation micro particules / poussières...) et de diminuer les litiges envers les locaux commerciaux avoisinant.

*Est-ce qu’il y aura des badges en vue de l’installation/l’utilisation des contrôles d’accès ? quel délai sera impartit pour faire sa demande ?

Tout l’aspect d’utilisation de la dynamique control d’accès sera travaillé en amont en commission déchets pour déterminer un règlement sur les règles d’affectation d’un badge aux utilisateurs des déchetteries du territoire, et sur la tarification des volumes importants collectés sur les sites.

Il convient que cela soit bien sûr présenter en conseil communautaire pour sa validation en vue d’une application;

Et pourquoi pas avoir une solution la plus précise – en installant du matériel type :
« pont à bascule » ?

Nos 1ere recommandations pour concrétiser l’aménagement des contrôles d’accès sur nos sites étaient une solution à notre échelle en termes de besoins techniques/économiques, sans parler qu’il aurait été compliqué d’uniformiser ce type de travaux/équipements sur 2/3 sites du territoire.

2. Nouvelle filière PMCB :

* Est-ce les magasins de négoce en matériaux sont soumis à collecter les déchets issus de la filière PMCB (bâtiment/construction) ?

Les surfaces de vente de matériaux sont régies par une réglementation en fonction de leur surface stockage extérieur de marchandises (plus de 4 000m²). Si elles répondent à ces recommandations – elles doivent procéder à proposer une solution de collecte - en fonction de leur règlement interne à ces nouvelles filières – conditions acceptations usagers/clients ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PRADES, le 09 avril 2024

Le Vice-Président,

J. MAURY